

HASTINGS – BARRÉ

Administrateur de biens

HONORAIRES DE NEGOCIATION CHARGE VENDEUR POUR IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Prix de vente	Honoraires
Inférieur à 30 000 €	3 000 € TTC
30 001 € à 50 000 €	5 000 € TTC
50 001 € à 100 000 €	6 750 € TTC
100 001 € à 130 000 €	7 750 € TTC
130 001 € à 150 000 €	8 250 € TTC
150 001 € à 200 000 €	9 000 € TTC
Supérieur à 200 001 €	4.5% HT + TVA 20 % soit 5,4 % TTC

HONORAIRES DE LOCATION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN ET NEUF

Honoraires de négociation TTC- Baux de trois ans

Selon le décret du 1^{er} Août 2014 modifiant celui du 6 Juillet 1989 :

- Les honoraires d'organisation de la visite, constitution de dossier, et rédaction du bail sont partagés entre propriétaire et locataire dans la limite de 8€/M² pour le locataire.
- Les honoraires correspondant à l'établissement de l'état des lieux sont partagés entre propriétaire et locataire dans la limite de 3€/M² pour le locataire.
- Les honoraires liés à l'entremise ou à la négociation d'une mise en locataire d'un logement sont à la charge exclusive du bailleur fixés à 150€ TTC soit 125€ HT.

Forfait honoraires location et rédaction : garage et parking 150€ TTC à la charge du locataire.

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN ET NEUF

Honoraires de gestion courante (mensuels) :
7% HT + TVA (8.4%TTC)
(Calculés sur les encaissements)

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIETE

Honoraires annuels minimum 125€ HT soit 150€ TTC ou plus par lot principal suivant équipement de l'immeuble.

Les honoraires d'administration des copropriétés sont fixés en fonction des difficultés, des travaux nécessaires à la bonne conservation de l'immeuble et des prestations demandés de chaque copropriété.

Vacations aux heures ouvrables :

Responsable syndic ou collaborateur : 55.83 € HT soit **67€ TTC**

Vacations en dehors des heures ouvrables :

Responsable syndic : 75€ HT soit **90 € TTC** ou collaborateur : 65€ HT soit **78 € TTC**

Recouvrement des impayés :

Relance simple : 12.5 € HT soit **15€ TTC**

Mise en demeure : 25€ HT soit **30 € TTC**

Constitution dossier à l'huissier : 100 € HT soit **120 € TTC**

Suivi de la procédure suivant vacation

Etablissement du pré-état daté : 141.66€ HT soit **170 € TTC**

Etablissement de l'état daté : 270€ HT soit **324 € TTC**

Délivrance copie carnet d'entretien/dossier technique de l'immeuble : 35€ HT soit **42 € TTC**

Les tarifs ci-dessus, ont été calculés TTC (TVA au taux actuel de 20% susceptible de modification)

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

LOCATIONS PROFESSIONNELLES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Honoraires de négociations

25 % du montant du loyer et des charges de la première année de location

Gestion Locative – Syndic de Copropriété - Transaction

36 Rue Guillaume le Conquérant - 14000 CAEN

Tél : 02.31.30.10.10 - Fax : 02.31.97.38.94

Mail : cabinet@hastings-barre.fr Site web : www.hastings-barre.fr

